

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : DIVERSITÉ DES PROFILS ET DES ATTENTES EN MATIÈRE DE RETRAITE

PAR SARAH LE GOUZ
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

JUIN 2019


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05
contact@cercledelepargne.fr
www.cercledelepargne.com

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : DIVERSITÉ DES PROFILS ET DES ATTENTES EN MATIÈRE DE RETRAITE

SOMMAIRE

LA RETRAITE UN SUJET D'INQUIÉTUDE PLUS OU MOINS VIVACE POUR LES INDÉPENDANTS	03
TRAVAILLER PLUS POUR AMÉLIORER SON POUVOIR D'ACHAT À LA RETRAITE, UNE NÉCESSITÉ PLUS QU'UN CHOIX POUR LES INDÉPENDANTS ?	04
QUELLE RÉFORME DES RETRAITES A LA FAVEUR DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS ?	06
LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS PARTAGÉS SUR LES OBJECTIFS CACHÉS DE LA RÉFORME	07
LES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS TIENNENT À LEUR INDÉPENDANCE !	08
LES INDÉPENDANTS, UN PUBLIC CONVERTI À LA CAPITALISATION ?	09
L'IMMOBILIER ET L'ÉPARGNE LONGUE RESTENT NÉANMOINS LES SOLUTIONS PRIVILÉGIÉES PAR LES INDÉPENDANTS POUR PRÉPARER LEUR RETRAITE	11

**ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE**

WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

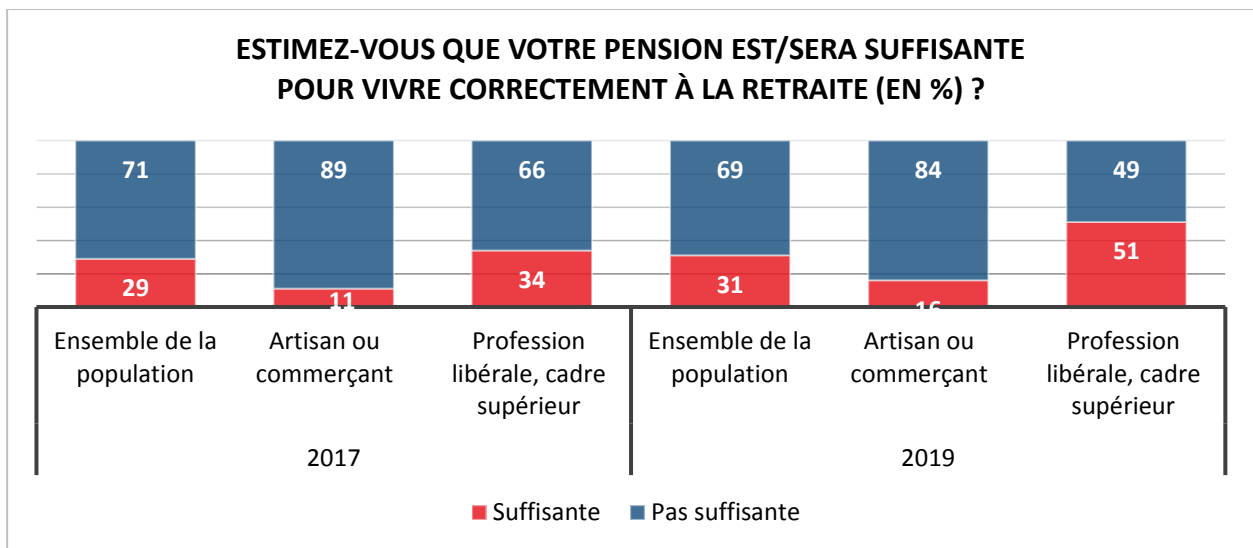
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : DIVERSITÉ DES PROFILS ET DES ATTENTES EN MATIÈRE DE RETRAITE

PAR SARAH LE GOUZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Après l'adoption de la loi PACTE modifiant le régime de l'épargne retraite et à la veille de la présentation de la réforme des retraites les équipes du Cercle de l'Épargne se sont intéressées au regard porté par les 2,87 millions de travailleurs non-salariés sur le système de protection sociale et plus particulièrement leurs attentes en matière de retraite à partir des résultats de l'enquête 2019 « Les Français, la retraite et l'épargne » réalisée par le Cercle de l'Épargne et Amphiéa.

LA RETRAITE UN SUJET D'INQUIÉTUDE PLUS OU MOINS VIVACE POUR LES INDÉPENDANTS

En moyenne, 69 % des Français expriment une forme d'inquiétude à l'égard de leur situation financière à la retraite, qu'ils soient ou non pensionnés. Pris dans leur globalité, les travailleurs indépendants affichent un plus grand pessimisme puisqu'ils sont 77 % à considérer que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement à la retraite. Ils sont même 31 % à juger les pensions actuelles ou futures « tout à fait insuffisantes » (contre 25 % en moyenne). Parmi eux, les artisans et commerçants affichent plus nettement leur anxiété à l'égard de leur niveau de vie à la retraite, avec un taux d'insatisfaction qui grimpe à 84 % dont 45 % de très insatisfaits. Inversement, plus d'un indépendant sur deux exerçant une profession libérale estime que sa pension est ou sera suffisante pour subvenir à ses besoins à la retraite. Il convient de noter que les travailleurs indépendants, comme l'ensemble de la population, semblent moins inquiets en 2019 qu'en 2017. Deux ans plus tôt, deux tiers des actifs exerçant une profession libérale estimaient que leurs pensions étaient ou seraient insuffisantes. Même constat chez les artisans/commerçants qui étaient 89 % en 2017 à faire part de leur inquiétude soit 5 points de plus qu'en 2019. Ce regain d'optimisme tient sans doute aux annonces du Président de la République en décembre 2018 en faveur du pouvoir d'achat ainsi qu'à la décélération de l'inflation ces derniers mois.



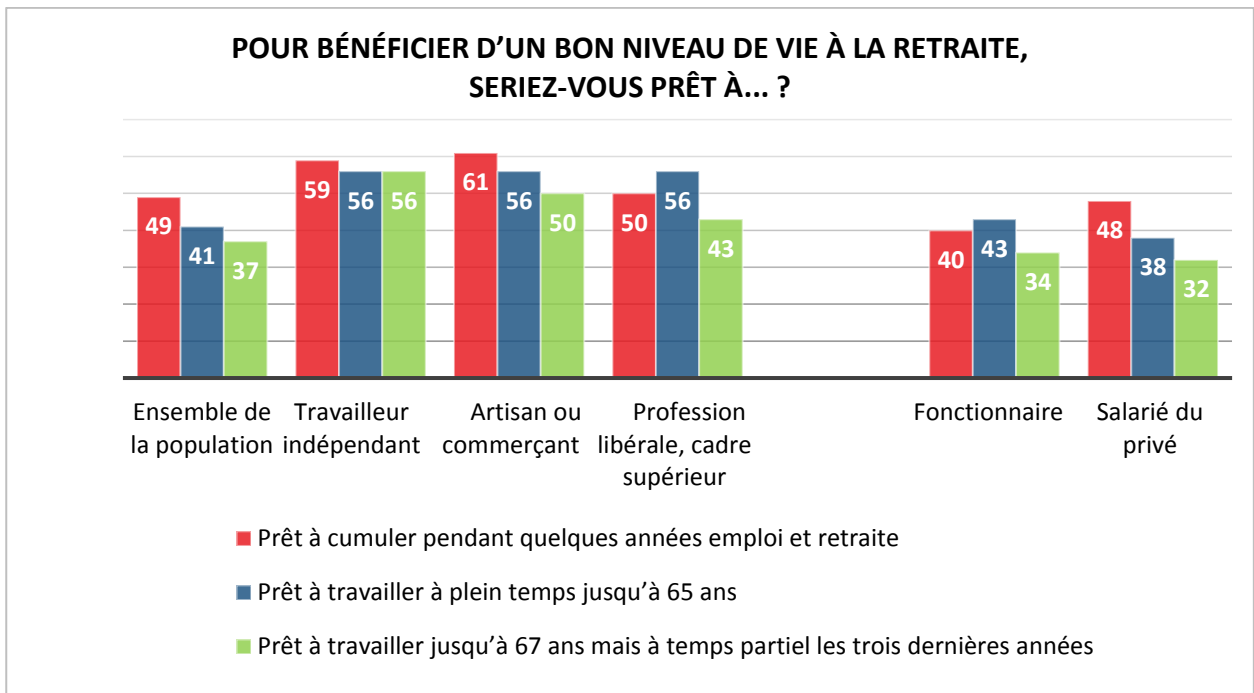
Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

Cet écart entre ces deux catégories de travailleurs indépendants n'est guère surprenant au regard des montants moyens des pensions allouées à ces derniers. Selon la dernière édition de l'étude annuelle de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) « Les retraités et les retraites » publiée en mai 2018, le montant mensuel brut moyen de la pension de droit direct (y compris majoration pour enfants) délivrée en 2016 par le seul RSI commerçant s'élève à 490 euros quand celui du RSI artisan est de 700 euros. Ces montants sont à mettre en comparaison avec les 1 970 euros de pensions directes versés aux professions libérales. Si le fait d'être poly-pensionné permet d'accroître le montant moyen de sa pension mensuelle, les montants alloués aux commerçants et artisans restent nettement plus faibles que ceux versés aux libéraux (respectivement 1 130 euros et 1 320 euros pour les deux premiers contre 2 400 euros pour les derniers). Par ailleurs, il convient de noter que les pensions servies aux agriculteurs non-salariés sont encore plus faibles tant chez les mono-pensionnés que chez les poly-pensionnés.

TRAVAILLER PLUS POUR AMÉLIORER SON POUVOIR D'ACHAT À LA RETRAITE, UNE NÉCESSITÉ PLUS QU'UN CHOIX POUR LES INDÉPENDANTS ?

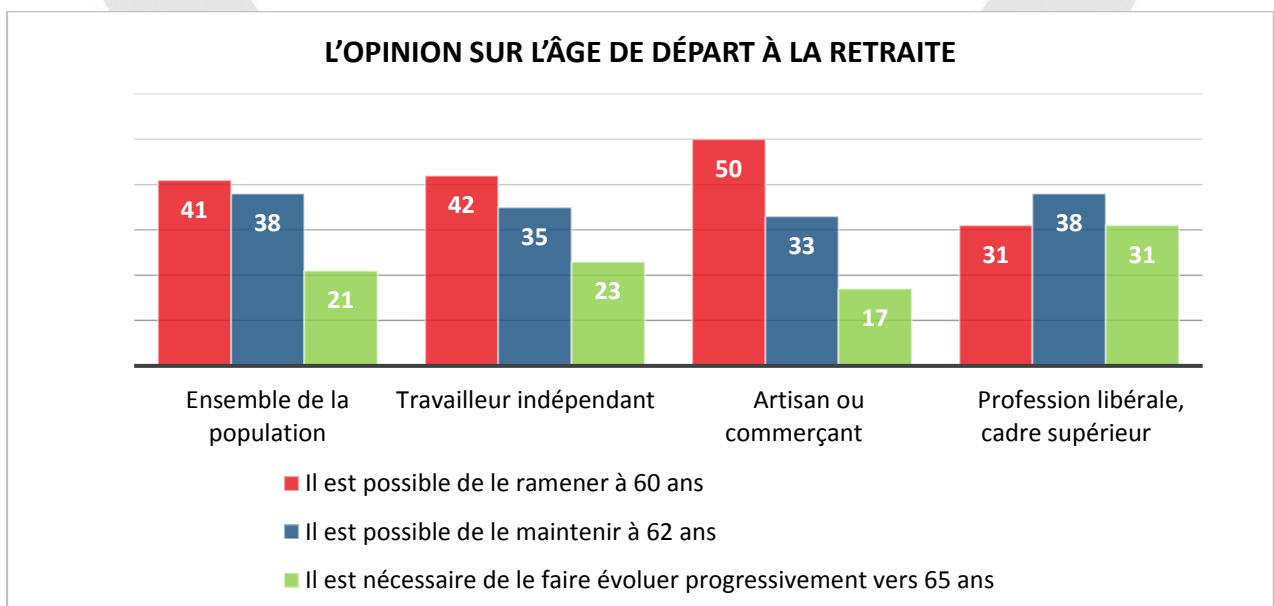
Quelle que soit la nature de l'activité exercée, les travailleurs indépendants ont intégré le fait de travailler plus longtemps pour maintenir un bon niveau de vie une fois à la retraite. L'éventuel report de l'âge de départ à la retraite, qui fait figure de chiffon rouge dans le cadre de la discussion menée par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, est déjà admis par cette population d'actifs. De fait, en 2017, l'âge moyen de liquidation des droits à la retraite est de 62,6 chez les artisans, de 63,5 ans chez les commerçants et de 64,8 ans chez les libéraux quand il est de 62,5 ans pour les salariés du privé.

Dans l'enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa, près de 6 indépendants sur 10 sont prêts à cumuler pendant quelques années emploi et retraite et 56 % sont prêts à travailler à plein temps jusqu'à 65 ans ou à travailler jusqu'à 67 ans mais à temps partiel les trois dernières années. Sans surprise, au regard de la forte inquiétude exprimée par les commerçants et artisans sur leur situation à la retraite, ces derniers sont plus nombreux que les indépendants exerçant une profession libérale et les cadres supérieurs à indiquer qu'ils seraient prêts à faire de telles concessions pour améliorer leur situation une fois à la retraite.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

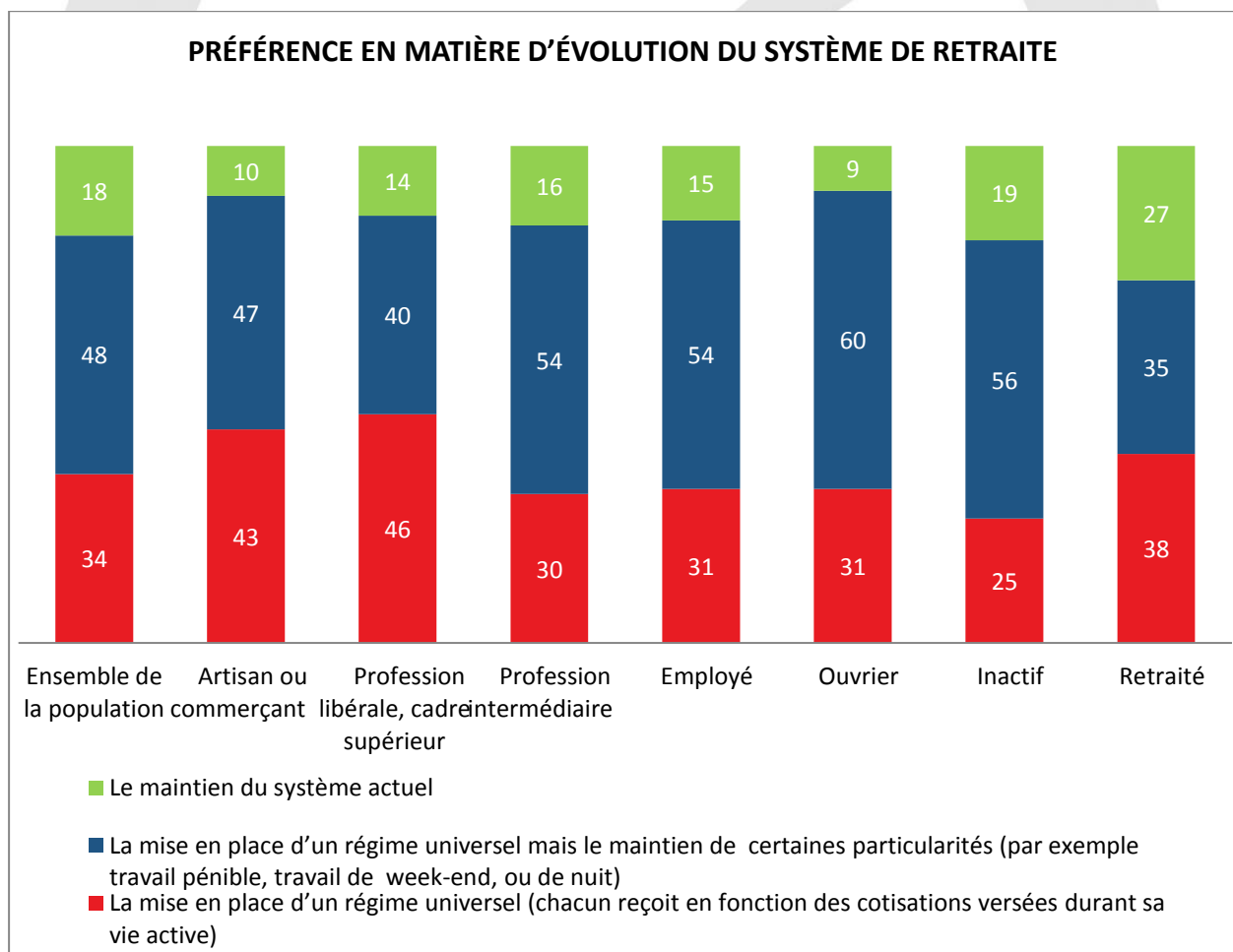
Pour autant, les travailleurs indépendants partagent avec le reste de la population française le désir de partir le plus tôt à la retraite. 42 % des non-salariés considèrent qu'il est possible de ramener à 60 ans l'âge de départ à la retraite (contre 41 % pour l'ensemble des Français). Un artisan/commerçant sur deux pense par ailleurs possible de revenir à la situation en vigueur avant la réforme de 2010 des retraites. Ces derniers sont également moins nombreux à juger nécessaire de repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans (respectivement 17 % contre 21 % en moyenne). Les professions libérales et cadres supérieurs sont plus lucides et sont plus nombreux à considérer le report progressif de la retraite à 65 ans nécessaire (31 %). Néanmoins, curieusement, ils sont tout autant à juger nécessaire de reporter l'âge de départ à la retraite et à considérer qu'il est possible de le ramener à 60 ans.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

QUELLE RÉFORME DES RETRAITES A LA FAVEUR DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS ?

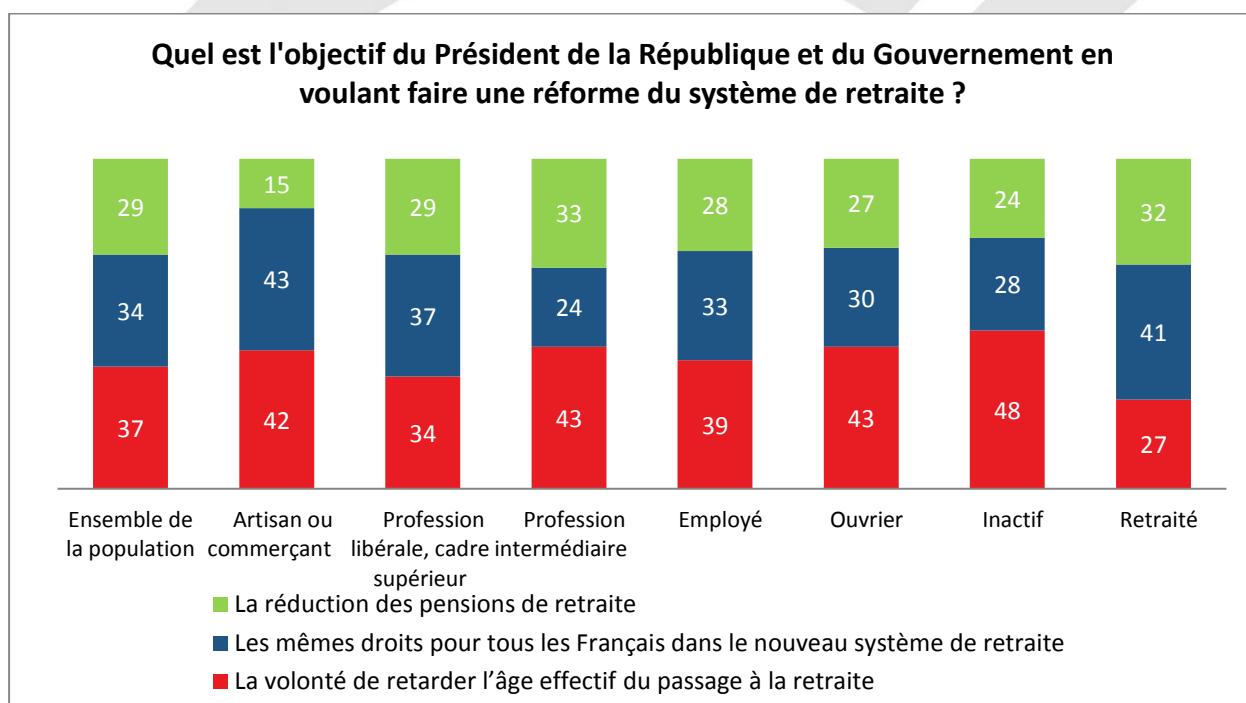
Les travailleurs indépendants réclament une plus grande équité en matière d'assurance vieillesse considérant, à tort ou à raison, que leur régime est moins protecteur que celui des salariés du privé ou celui des fonctionnaires. Ainsi 52 % des non-salariés appellent de leurs vœux l'introduction d'un régime universel dans lequel chacun recevrait une pension dont le montant serait fonction des cotisations versées durant sa vie active quand seulement 34 % de la population partage cet avis. Les indépendants sont par ailleurs moins nombreux à souhaiter le maintien du système actuel de retraite. Ils sont seulement 9 % à faire ce choix (contre 18 % de la population totale). Cependant, parmi les non-salariés, les attentes semblent assez contrastées selon l'activité exercée. Ainsi, chez les artisans et commerçants, le remplacement des 42 régimes de retraite par un régime unique est devancé de peu par l'introduction d'un régime universel prenant en compte les particularités propres à chaque métier (respectivement 43 % et 47 %) quand l'ordre de préférence est inversé chez les professions libérales et les cadres supérieurs (avec respectivement 46 % pour la première solution et 40 % pour la deuxième). On retrouve ici la difficulté pour les travailleurs indépendants de concilier désir d'autonomie dans la gestion et le fonctionnement de leur protection sociale d'une part, et recherche d'une plus grande égalité d'autre part.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

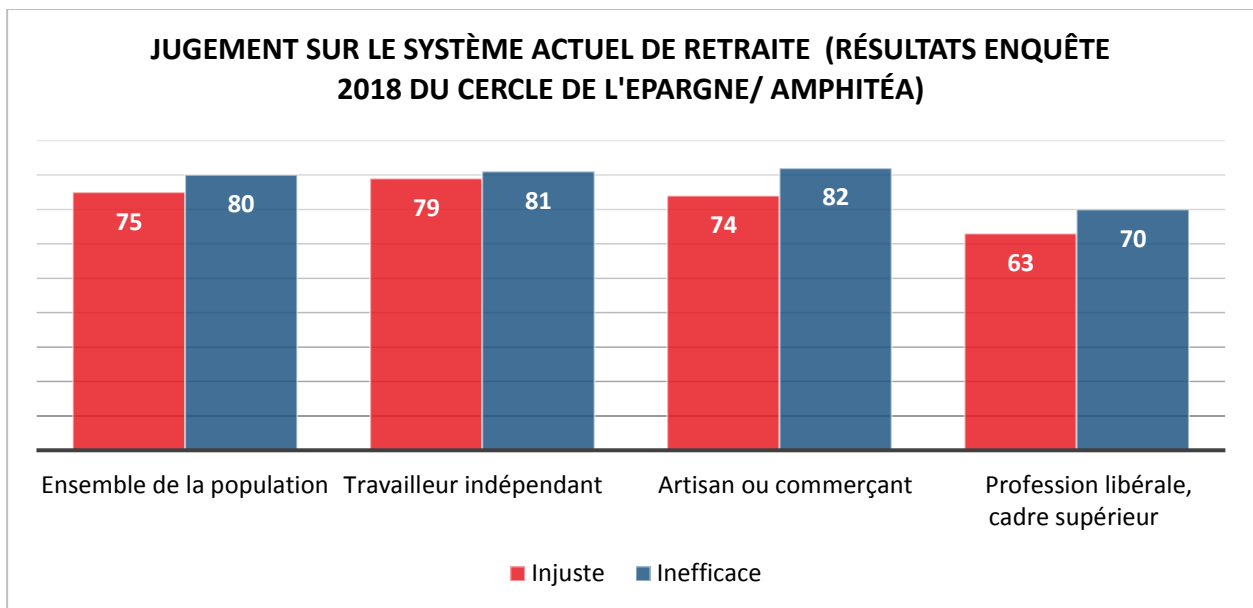
LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS PARTAGÉS SUR LES OBJECTIFS CACHÉS DE LA RÉFORME

Seul un Français sur trois pense que la réforme voulue par le Président de la République vise à fournir les mêmes droits à tous les Français selon le principe « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous ». Fonctionnaires, professions intermédiaires et inactifs affichent la plus grande méfiance à l'égard des annonces du Gouvernement. Ils sont respectivement 25 %, 24 % et 28 % à considérer que la fusion des 42 régimes vise à faire émerger un régime plus équitable. Les travailleurs indépendants, et parmi eux les professions libérales, sont un peu plus optimistes que la moyenne des Français. Ils sont 37 % à avoir été convaincus par le Gouvernement contre 34 % des Français. Les artisans et commerçants sont encore plus nombreux (43 %) à accorder du crédit aux annonces du Président de la République et du Haut-commissaire à la réforme des retraites.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

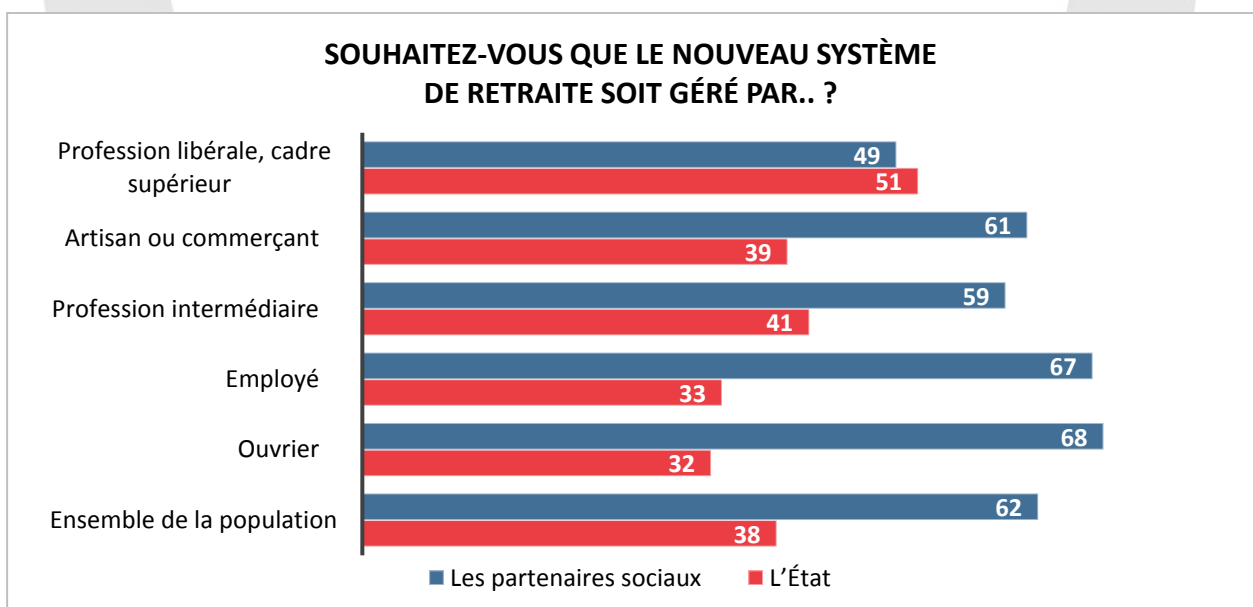
De fait, les travailleurs indépendants attendent beaucoup de la réforme. Pour rappel, les résultats de l'édition 2018 de notre enquête annuelle mettaient en évidence le fait que 81 % des indépendants et même 82 % des artisans et commerçants jugeaient le système actuel de retraite inefficace (contre 80 % en moyenne). Ils partagent par ailleurs avec l'ensemble des Français, le sentiment que notre modèle actuel est injuste. Ce sentiment est encore plus vif chez indépendants, pris dans leur ensemble, avec 79 % de citations contre 75 % en moyenne.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

LES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS TIENNENT À LEUR INDÉPENDANCE !

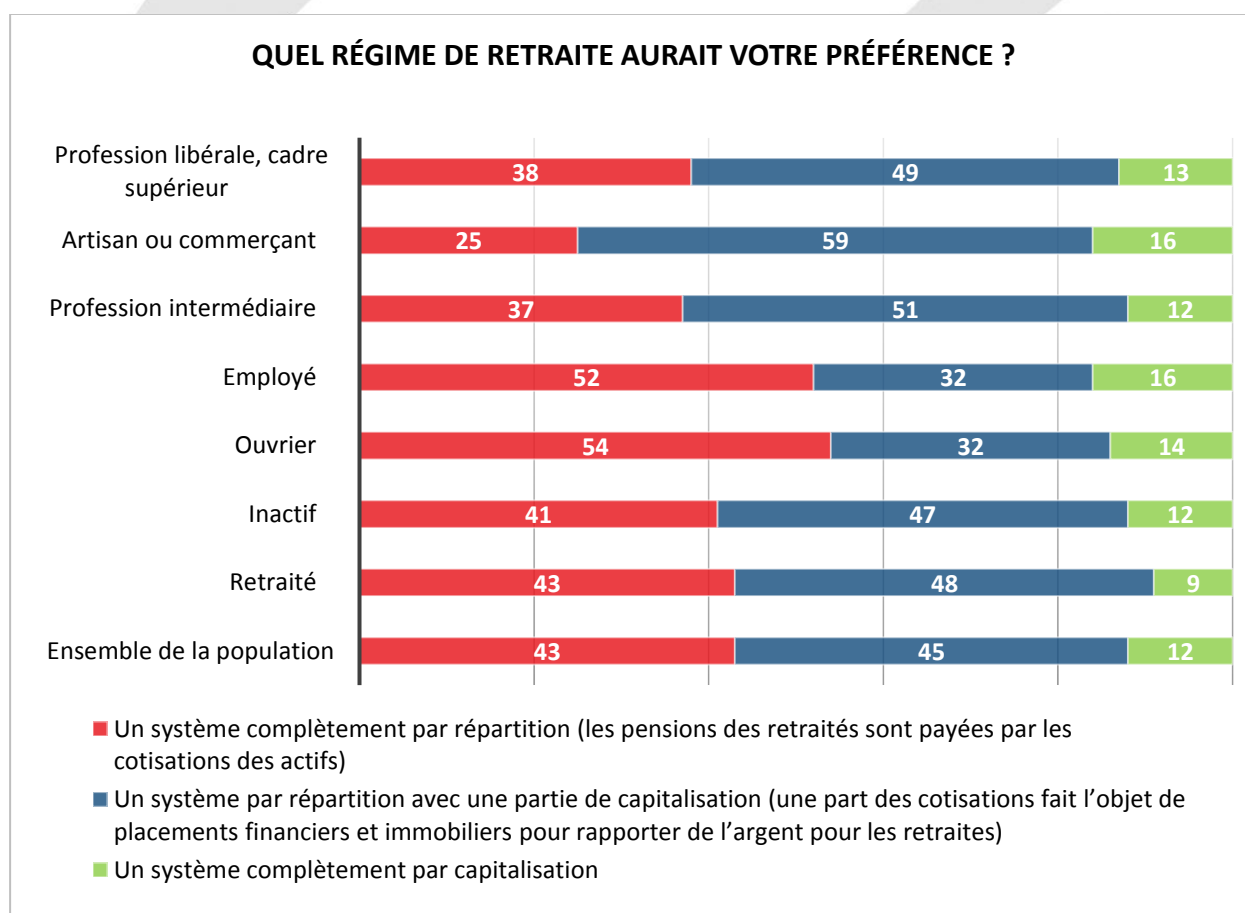
Quand 62 % des Français manifestent leur défiance à l'égard de l'État et appellent de leurs vœux une gestion paritaire du futur régime universel de retraite par les partenaires sociaux, les indépendants se démarquent et ne sont que 44 % à s'aligner sur cette position. Parmi eux, une fois de plus, les artisans et commerçants se démarquent des travailleurs exerçant une profession libérale. Les premiers sont davantage enclins à confier la gouvernance du futur régime aux partenaires sociaux (61 % y sont favorables) quand plus d'un travailleur libéral sur deux est opposé (exactement 51 %) à cette idée.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

LES INDÉPENDANTS, UN PUBLIC CONVERTI À LA CAPITALISATION ?

En raison de la faiblesse des pensions obligatoires, les indépendants ont, de longue date, préparé leur retraite grâce à la constitution d'un patrimoine (fonds de commerce ou épargne retraite). Selon la Fédération Française d'Assurance, fin 2018, 6 travailleurs non-salariés sur dix seraient équipés d'un contrat « Madelin retraite », produit dédié à la préparation de la retraite des travailleurs non-salariés, institué en 1994. Il n'est par conséquent guère surprenant que cette population soit acquise à l'introduction d'une dose de capitalisation dans le cadre du futur régime de retraite. Ainsi, 59 % des artisans et commerçants sont favorables à un régime mixte et 49 % des professions libérales quand en moyenne 45 % des Français partagent cet avis. En intégrant les réponses en faveur d'un régime reposant à 100 % sur la capitalisation, seuls 25 % des artisans et commerçants affichent un rejet catégorique de la capitalisation. De fait, cette population disposant d'une faible couverture émanant des régimes obligatoires par répartition affiche un moindre attachement à notre système actuel de retraite reposant quasi-exclusivement sur la répartition.

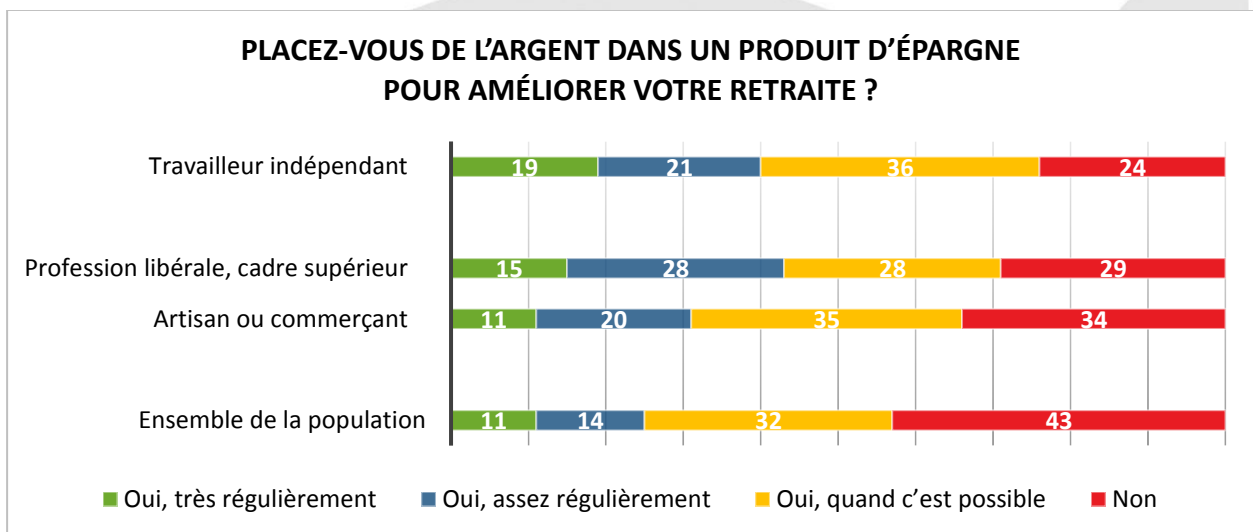


Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

Près de deux travailleurs indépendants sur trois déclarent épargner en vue de la retraite (dont 19 % « très régulièrement ») quand ils sont respectivement 57 % et 11 % au sein de la population française prise dans son ensemble.

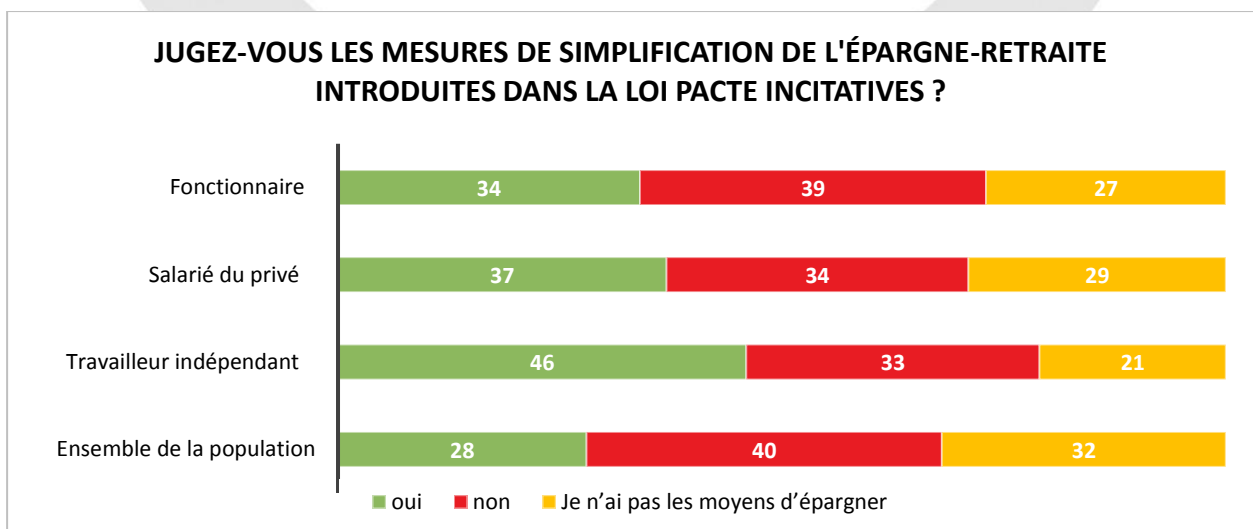
En raison d'une capacité d'épargne plus élevée, les sondés exerçant une profession libérale ou occupant un poste de cadre supérieur sont plus enclins à épargner dans l'optique de la retraite que les artisans et commerçants. Ils sont respectivement 71 % à le

faire dont 43 % régulièrement pour les premiers contre 66 % pour les seconds avec seulement 31 % régulièrement chez les commerçants/artisans. De fait, comme le révèle l'analyse des revenus d'activité des non-salariés réalisée par l'INSEE, il existe d'importantes disparités de revenus parmi les travailleurs indépendants. Ainsi en 2016, si le revenu moyen mensuel des non-salariés (hors micro-entreprises) était de 3 440 euros, il démarre autour 1 590 euros dans les services aux particuliers et peut atteindre 8 650 euros dans le domaine de la santé humaine et action sociale pour les médecins et dentistes par exemple. Pour le seul secteur de l'artisanat et du commerce, les écarts sont considérables, allant de 1 120 euros pour le commerce en détail hors magasin à près de 7 000 euros pour le commerce pharmaceutique.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

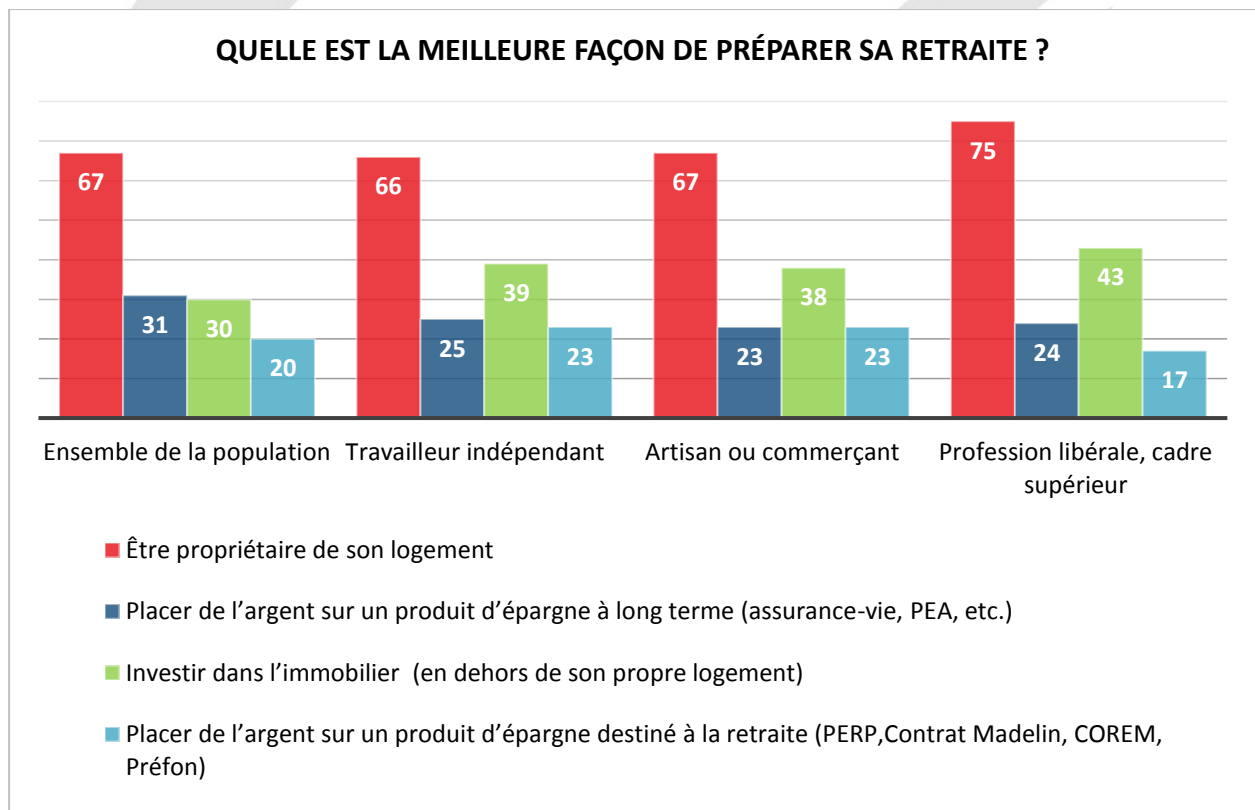
Les travailleurs non-salariés sont plus nombreux à s'intéresser aux avancées introduites par le Gouvernement dans le cadre de la loi PACTE promulguée en mai dernier. Ainsi, ils sont 46 % à juger les mesures de simplification introduites dans le texte porté par le Ministre de l'économie et des finances incitatives, contre 37 % des salariés du privé et 28 % de la population totale. De fait, ils sont également plus nombreux que la moyenne des Français à estimer être en mesure de mettre de l'argent de côté pour préparer cette échéance.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

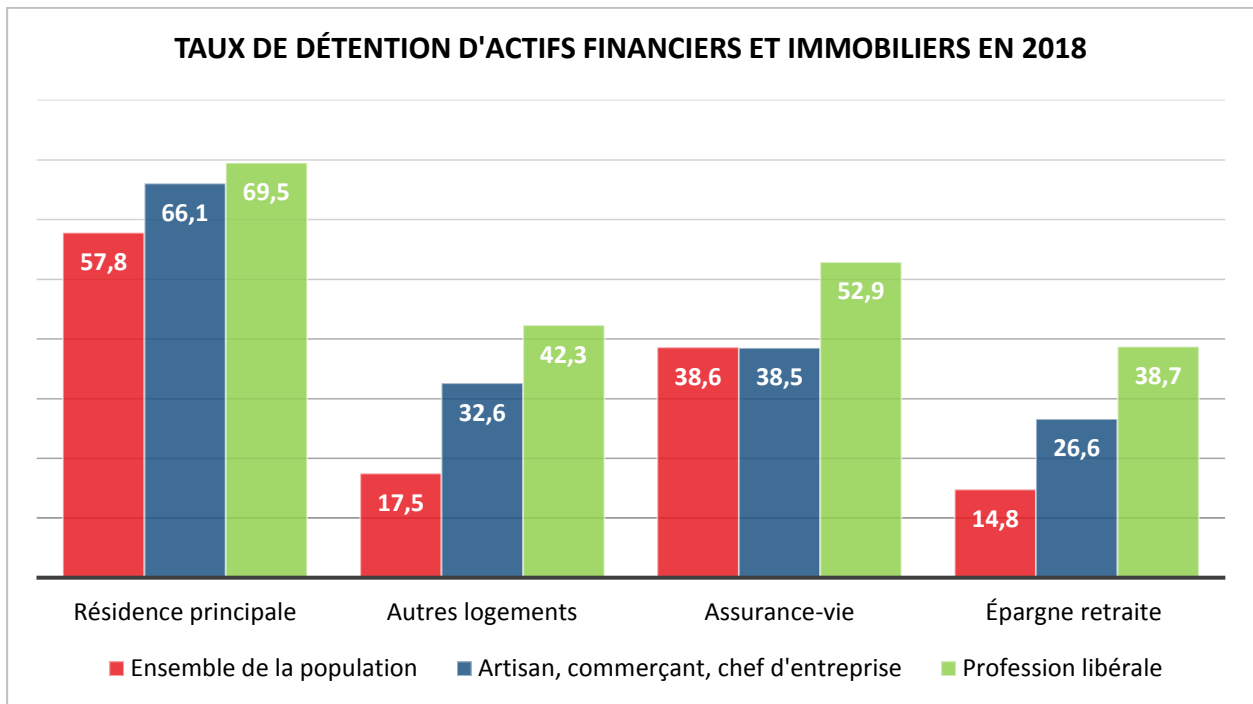
L'IMMOBILIER ET L'ÉPARGNE LONGUE RESTENT NÉANMOINS LES SOLUTIONS PRIVILÉGIÉES PAR LES INDÉPENDANTS POUR PRÉPARER LEUR RETRAITE

Malgré une appétence plus forte pour l'épargne financière et une pratique assidue de l'épargne en vue de la retraite, les travailleurs non-salariés citent, comme l'ensemble des Français, en premier l'immobilier pour préparer leur retraite. Deux indépendants sur trois citent la détention de leur logement 39 % l'immobilier locatif. Parmi les professions libérales et les cadres supérieurs, l'immobilier trouve encore plus d'adeptes avec respectivement 75 % de citations en faveur de la détention de sa résidence principale et 43 % de l'investissement immobilier. L'épargne à long terme matérialisée notamment par l'assurance constitue, par ailleurs, un outil jugé intéressant par un travailleur indépendant sur quatre (31 % en moyenne). Elle devance l'épargne dédiée à la retraite de deux points. L'assimilation des réponses des professions libérales et des cadres supérieurs dans l'enquête du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa explique sans doute la faiblesse relative des citations en faveur de l'épargne retraite au regard du succès du contrat Madelin retraite.



Source : Cercle de l'Épargne / Amphitéa

En 2019, près de 69,5 % des actifs exerçant une activité en libéral et 66,1 % des commerçants, artisans et chefs d'entreprise sont détenteurs de leur résidence principale contre 57,8 % en moyenne en France. Par ailleurs, les travailleurs non-salariés sont également surreprésentés parmi les détenteurs de résidences secondaires et de logements destinés à la location (respectivement 42,3 % des professions libérales et 32,6 % des commerçants, artisans et chefs d'entreprise contre 17,5 % pour l'ensemble de la population). Côté épargne financière, même constat pour l'assurance vie qui figure au patrimoine de 52,9 % des libéraux et de 38,5 % des commerçants, artisans et chefs d'entreprise. Enfin, l'épargne retraite, plus méconnue, est néanmoins davantage présente chez les travailleurs indépendants que dans l'ensemble de la population.



Source : INSEE – Cercle de l'Épargne

* *
*

Les travailleurs indépendants partagent avec le reste de la population la crainte d'une perte de pouvoir d'achat une fois à la retraite. Ils approuvent à ce titre les orientations gouvernementales en faveur d'une simplification et une harmonisation de notre système qu'ils jugent dans l'ensemble à la fois injuste et inefficace. Pour autant, au même titre que la réintégration des travailleurs indépendants dans le régime général de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2018 s'est effectuée en maintenant une gestion par les caisses spécifiques à chaque catégorie de non-salariés, ces derniers sont attachés à leurs particularités. Aussi, il conviendra pour Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites de répondre à la demande d'équité exprimée par l'ensemble des Français, indépendants compris sans pour autant gommer les caractéristiques propres à chacune des catégories d'actifs.

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercleredelegpargne.fr

